

**SCP MAMELLI**  
**NOTAIRES**  
**20217 SAINT FLORENT**  
Tel : 04.95.37.06.00  
scp.mamelli@notaires.fr

COMMUNE D'OLMETA-DI-TUDA (20232)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), rue Principale, le 23 décembre 2021,

Monsieur Victor Antoine Marc **GIORGI**, époux de Madame Martine, **BONO**,

A ÉTÉ DECLARÉ PROPRIETAIRE DU BIEN SUIVANT :

A SANTO-PIETRO-DI-TENDA (HAUTE-CORSE) 20246 :

La parcelle de terre sise sur le territoire de ladite commune et figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
I	674	PIANELLO	00 ha 03 a 89 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,  
Le Notaire

Adresse mail de l'étude : [scp.mamelli@notaires.fr](mailto:scp.mamelli@notaires.fr)  
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.D.C)